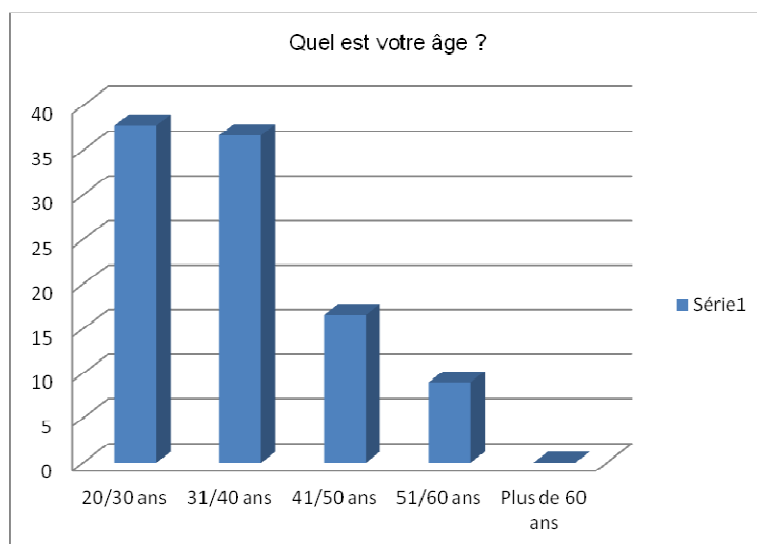


Dépouillement du questionnaire FSU :
« Les conditions de travail dans l'Éducation nationale dans le Pays de Gex »

320 questionnaires ont été complétés et dépouillés soit environ 1/3 des effectifs de l'enseignement primaire et secondaire. Les collègues du primaires sont bien plus largement représentés (38 questionnaires seulement pour le secondaire). Cet échantillon n'en reste pas moins représentatif et permet de dresser un bilan de la situation des enseignants dans le Pays de Gex telle qu'ils la ressentent.

I) Une rotation importante de collègues souvent jeunes.

Les personnels sont majoritairement jeunes, les moins de quarante ans étant surreprésentés. Cela s'explique largement par des affectations récentes sur la zone, 50 % étant affectés depuis moins de 5 ans et 22,5 % depuis seulement un an.

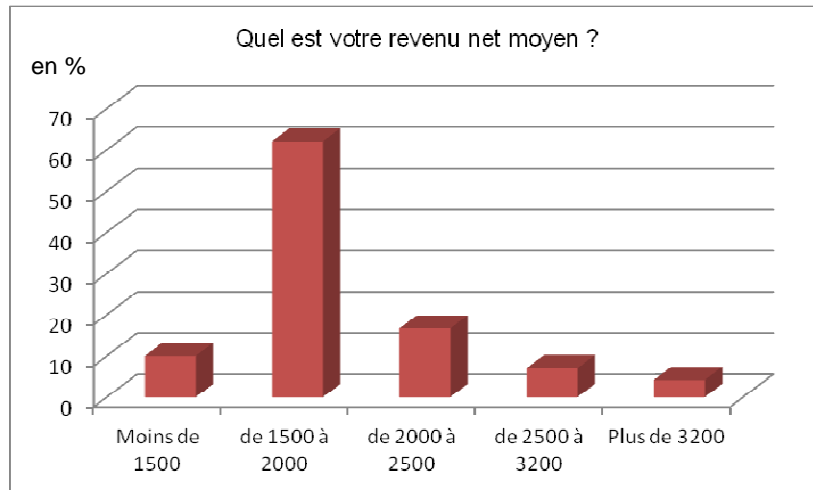


Le nombre de personnels souhaitant muter sur la zone étant insuffisant, les plus jeunes collègues y sont donc souvent affectés après leur année de stage. Cela explique la rotation importante des personnels. Ainsi la moitié des collègues a déjà participé aux opérations de mutations ou envisagé de le faire. Ce qui se comprend d'autant mieux dans la mesure où ce sont 44 % des personnels qui vivent leur affectation comme subie (à 75 % ces derniers envisagent de participer aux mutations). Il apparaît donc difficile de fixer les nouveaux arrivants dans le Pays de Gex car ils y sont pour une part importante arrivés de manière contrainte et envisagent de repartir rapidement.

II) Une forme de précarité inquiétante

Du fait de la surreprésentation des jeunes collègues, ayant donc peu d'ancienneté, les traitements des personnels de la zone sont en-dessous des traitements moyens des personnels enseignants de l'Éducation nationale à l'échelle nationale. La majorité des collègues ont ainsi un traitement moyen perçu comme inférieur à 2000 euros.





Cette situation est aggravée car les conditions matérielles rencontrées par ces personnels sont en-deçà des moyennes nationales. Ainsi 40% sont dans une situation atypique en terme de logement (hébergés chez l'habitant, vivant en colocation – 13 % - ou en HLM – 25 %). Pour ceux-là, les loyers restent modérés, mais pour les autres :

- près de la moitié des personnels (44 %) ont une charge pour leur logement dans le Pays de Gex supérieure à 750 euros (soit plus du 1/3 des revenus après impôt de 31 % des collègues).

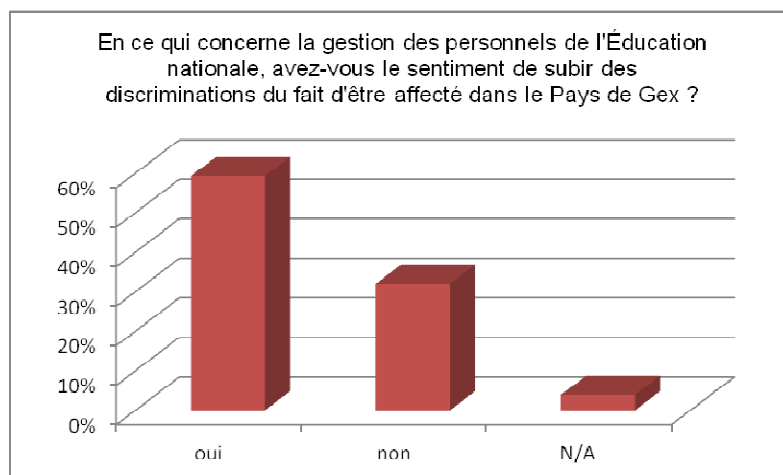
- du fait de la mobilité imposée aux personnels, près d'un collègue sur cinq vit séparé de son conjoint (18 %) mais doit néanmoins participer aux frais du second logement, très souvent supérieurs à 500 euros.

La cause de cette situation est bien entendu la cherté connue et reconnue par tous du Pays de Gex, le revenu fiscal déclaré médian par unité de consommation y étant de 32 606 euros. Mais cette cherté de la vie n'est pas l'unique raison de ces conditions d'hébergement dégradée. Les conditions d'affectation en sont également responsables (séparation de conjoints) et sont à l'origine d'une précarité financière réelle pour une partie des collègues. Ainsi 29% des collègues seulement sont propriétaires (et 20% logés dans le parc privé). Dans le Pays de Gex, la norme pour un enseignant est donc de vivre comme un étudiant s'il ne trouve pas de logement social...

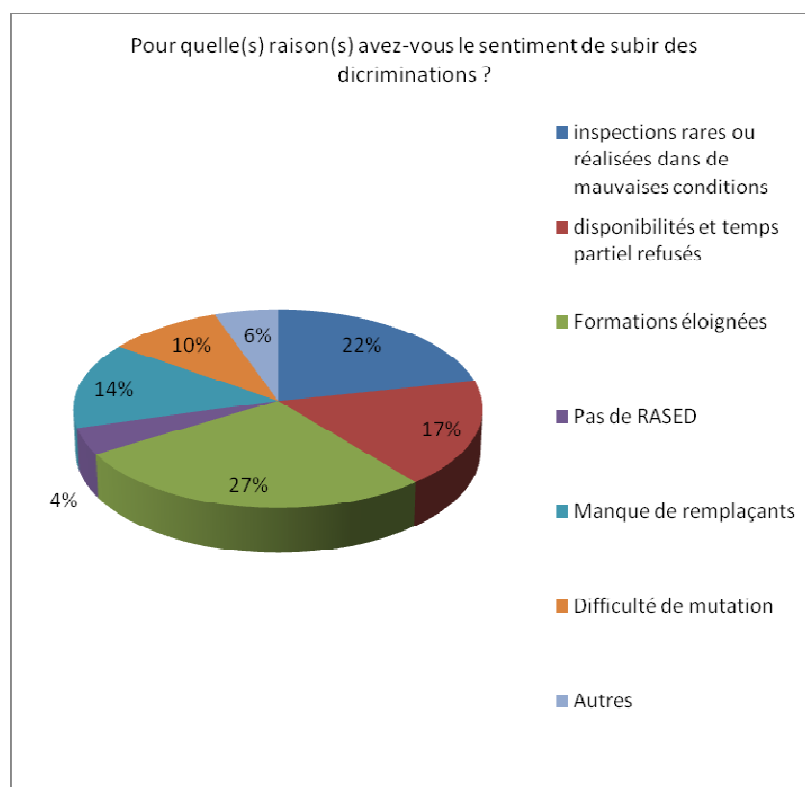
III) Un sentiment de discrimination

A la précarité financière de certains collègues s'ajoute donc une forme de déclassement réel ou ressenti comme tel par la majorité des collègues. Pour 75% l'affectation dans le Pays de Gex a eu un impact négatif sur leurs projets familiaux, quand ce n'est pas sur leur santé (44 % se sentent concernés)...





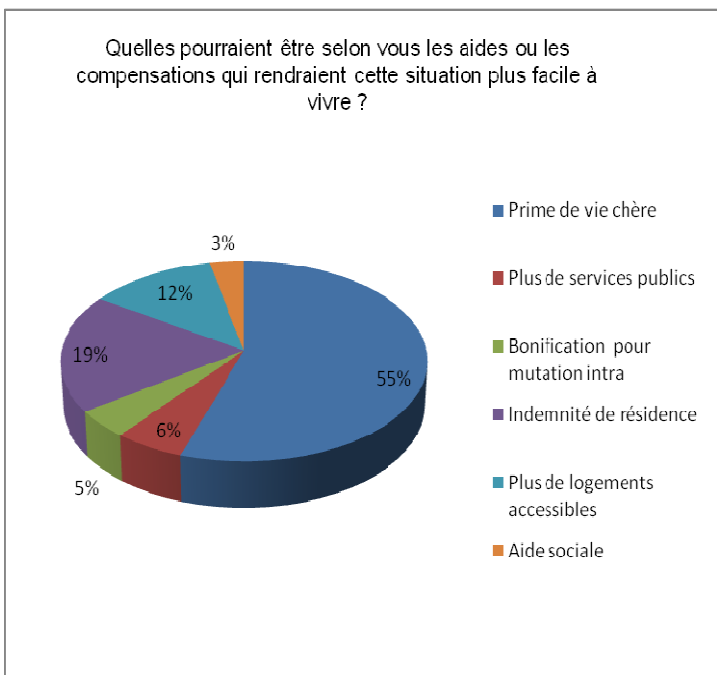
A ce sentiment de déclassement dont sont particulièrement victimes les 80 % de collègues dont le conjoint n'a pas un salaire suisse s'ajoute l'impression de subir une discrimination du fait de son affectation dans le Pays de Gex. 60 % des collègues partagent cette impression du fait des difficultés de remplacement, d'accéder à des formations, d'être inspecté et donc de bénéficier du même avancement qu'ailleurs. Cette forme de discrimination territoriale qui frappe les collègues est accentuée par la rotation des équipes qui empêche trop souvent de mener un travail sur le temps long et créé un sentiment d'isolement.



Il apparait donc que ce territoire présente des similitudes frappantes avec les grandes agglomérations où le coût de la vie est également élevé (forte rotation des personnels, difficulté de logement, séparation des familles et



précarité). En outre, pour un ensemble de raisons géographiques et économiques, les personnels qui y sont affectés ne se sentent pas bénéficier des mêmes opportunités et du même suivi de la part de leur administration. Ils sont donc une minorité à vouloir rester vivre dans cette zone. Pourtant ils affirment très majoritairement (68 %) que des mesures compensatoires pourraient les inciter à rester.



Une prise en compte des particularités économiques et géographiques du Pays de Gex leur apparaît nécessaire et juste au regard des situations qu’ils vivent.

